

F S S P X  Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X Prieuré de la Sainte Famille 4 Rue Pierre Thévenot - 21000 Dijon ☎ 03 80 63 73 75 - ✉ 21p.dijon@fsspx.fr		Du 2 au 9 novembre 2025	
		Chapelle Saint-Joseph 4 Rue Pierre Thévenot 21000 Dijon	Chapelle St Ferréol & St Ferjeux 14 Rue du Maréchal Lyautey 25000 Besançon
Dimanche 2 novembre	21° ap. la Pentecôte 2^{ème} cl. vert	9.15 Confessions (D) & Chapelet 10.00 Messe chantée 18.00 Vêpres & Salut du St Sacrement	9.15 Confessions (J) & Chapelet 10.00 Messe chantée
Lundi 3	Commémoration des fidèles défunts 1 ^{ère} cl., noir	7.30 Messe lue de Requiem 11.30 Messe lue de Requiem 18.00 Chapelet & confessions (D) 18.30 Messe chantée de Requiem avec absoute pour les tous défunts	7.30 & 8.00 Messes lues de Requiem 11.00 Messe chantée de Requiem avec absoute pour les tous défunts
Mardi 4	St Charles Borromée 3 ^{ème} cl., blanc Mém. Sts Vital et Agricola, martyrs	7.30 Messe 18.00 Chapelet	
Mercredi 5	De la Férie 4 ^{ème} cl., vert	7.30 Messe 18.00 Chapelet & confessions (J) 18.30 Messe	
Jeudi 6	De la Férie 4 ^{ème} cl., vert	7.30 Messe 9.00 Obsèques de Mme Régine Boisselier 18.00 Chapelet	
Vendredi 7 1 ^{er} du mois	De la Férie 4 ^{ème} cl., vert	 17.30 Heure Ste & Confessions (D) 18.30 Messe	17.45 Confessions (J) 18.00 Chapelet 18.30 Messe
Samedi 8	De la Sainte-Vierge 4 ^{ème} cl., blanc Quatre Saints Couronnés, martyrs	11.30 Messe 18.00 Chapelet & confessions (D)	17.45 Confessions (J) 18.00 Chapelet 18.30 Messe
Dimanche 9 novembre	Dédicace de la Basilique du Saint-Sauveur au Latran 2 ^{ème} cl., blanc	9.15 Confessions (D) & Chapelet 10.00 Messe chantée 18.00 Vêpres & Salut du St Sacrement	9.15 Confessions (J) & Chapelet 10.00 Messe chantée

• **INDULGENCES PLENIERES APPLICABLES AUX AMES DU PURGATOIRE :**

- Du 1^{er} au 8 novembre : visiter un cimetière et prier, même mentalement pour les défunts.
- Le 3 novembre : visiter une église ou une chapelle; y réciter le Notre Père et le Je crois en Dieu.

Les 4 Conditions pour gagner une indulgence : Se confesser dans les 8 jours avant ou après ; Communier le jour même ; Prier aux intentions du Souverain Pontife ; N'avoir aucune attache au péché même véniel.

• Vendredi 21 novembre : Prière à domicile pour les chrétiens persécutés ; pour en témoigner, allumer des veilleuses aux fenêtres de sa maison – au profit d'associations d'aide aux chrétiens persécutés. Les veilleuses seront en vente (5€ - 50 h) à partir du 9 novembre.

• Au 1^{er} décembre, les bougies-neuvaines passeront à 10€ et les veilleuses à 1€.

• Sacrement de Confirmation, par Mgr A. de Galarreta, Dijon, samedi 14 février 2026, 9.30. cf verso

DIJON :

• Lundi 3 novembre - Commémoration des fidèles défunts – Messes à 7.30, 11.30 et 18.30 chantée avec absoute

• Mercredi 12 novembre, 19.30, au Prieuré, conférence de M. l'abbé Jehl sur la paternité.

• Dimanche 16 novembre, 2^e quête à la sortie, pour contribuer à la réfection de l'éclairage dans la chapelle. Merci pour votre aide.

• Catéchisme & Doctrine : **Enfants**, le mercredi à 15.00 (**reprise le 5/11**) ; **Lycéens**, le samedi à 9.30 (**reprise le 5/11**) ; **Collégiens**, le samedi à 10.30 (**sauf vacances, idem lycéens**). **Adultes** : formation initiale : le mardi à 19.30 ; approfondissement, à 19.30 les mardis, **11 11**, 02 12, 09 12. Thème : La Bible - Le Nouveau Testament dans son contexte historique.

• Conférences adultes : dimanche 7 décembre 14.00 (Concordat de 1801, Ab Duverger).

BESANÇON :

• 3 novembre : messes des défunts à 7.30, 8.00 et 11.00.

• Vendredi 7, à la chapelle, à 16.45 catéchisme des enfants ; samedi 8, catéchisme des adolescents de 16.00 à 16.45

Honoraires : 1 messe 18€, neuvaine 180€, trentain (défunt) 720€. Pour s'abonner / se désabonner à la diffusion du Prieuré, se signaler à 21p.dijon@fsspx.fr Pour aider le prieuré, chèque à *Prieuré de la Sainte-Famille*, ou virement : FR22 3000 2059 2200 0007 9347 W 12 - BIC : CRLYFRPP

SACREMENT DE CONFIRMATION
Par Mgr A. de Galarreta
Samedi 14 février 2026 – 9.30 – au Prieuré

Pour recevoir le sacrement, il faut :

- 1- Être baptisé catholique ;
- 2- Avoir suivi régulièrement le catéchisme accompagné par un prêtre ;
- 3- Fournir un certificat de baptême (à demander au lieu du baptême) est obligatoire à moins d'avoir été baptisé au Prieuré de la Sainte-Famille. La copie du livret de famille dûment complétée suffit.
- 4- Choisir un parrain / marraine selon les conditions suivantes :
 - être du même sexe que le confirmand,
 - être baptisé catholique et confirmé,
 - être âgé d'au moins 14 ans,
 - n'être ni l'un des parents, ni l'époux/épouse, ni le parrain / marraine de baptême,
 - vivre chrétiennement selon les lois de l'Église (ni concubins, ni divorcés-remariés)
- 5- On peut choisir un nouveau prénom pour la Confirmation. Il n'y a pas d'obligation.
- 6- Retirer le formulaire d'inscription auprès du prêtre ; le retourner au plus vite, dûment complété.
- 7- Pour un cas particulier, se rapprocher du prieur.
